

<b>NOS PRIX</b>	
<b>Adhésion, diagnostic vélo &amp; test Mobilité à Vélo compris</b>	
Individuelle .....	10 €
Famille.....	20 €
Personne morale.....	25€
En combinaison avec un service payant.....	5 €
<b>Formation Mobilité à Vélo, adhésion comprise</b>	
5 cours à 1H30 par personne .....	60 €
10 cours à 1H30 par personne .....	100 €
Initiateur MàV 24H.....	450 €
Pour groupe par heure sur devis à pd .....	50 €
<b>Bicycode par vélo.....</b>	
Adhésion + Bicycode.....	15 €
Diagnostic vélo.....	10 €
Prestation par heure sur devis à pd .....	40 €
<b>Conseil en Mobilités Actives pour professionnels</b>	
Prestation par heure sur devis à pd .....	70€
Plateforme des prestataires PAMA .....	10% ou 20% prestation

## Généralités

Siège Espace PaMA: sis [8 rue du Pont de Fer, 71100 Chalon-sur-Saône](#)

Siret : 82001846300027 Tél : +33783172511 Code APE : 9499Z

Site Internet : [espacepama.org](http://espacepama.org) E-mail : [espacepama@gmail.com](mailto:espacepama@gmail.com)

IBAN : FR39 2004 1010 0411 57431 R025 94 BIC : PSSTFRPPDIJ

Adresse Vélo-école : [Rue Raoul Ponchon, 71100 Chalon-sur-Saône](#), à coté de la caserne des pompiers.

Bus 3 Arrêt « Europe » et Bus 4 Arrêt « Champs Fleuri ».

Nos activités sont assurées par la Maif, N° de sociétaire 4160241K depuis le 19 septembre 2017.

Notre siège se trouve 8, rue Pont de Fer 71100 Chalon-sur-Saône à la Maison de Quartier des Aubépins. Notre vélo-école se trouve Rue Raoul Ponchon, 71100 Chalon-sur-Saône. Les deux endroits ont une convention annuelle avec la ville de Chalon-sur-Saône.

Nous sommes affiliés à la [Fédération des Usagers de la Bicyclette](#).

Le Plan d'Action des Mobilités Actives [publié le 5 mars 2014 est à la base de nos actions](#).

Nous travaillons en partenariat avec la MAIF Chalon-sur-Saône et le comité 71 de l'association la Prévention Routière à Mâcon. Le matériel pédagogique est mis à disposition par l'Espace PaMA, Velosursaone, ECOMMoBILE Conseil, Europe Vélos, Douze Cycle, la STAC, les Service de la Ville & le Grand Chalon.

L'Education Mobilité à Vélo est initiée par la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo (CIDUV). Nous utilisons l'outil <http://www.mobigo-bourgogne.com/> du CR Bourgogne-Franche Comté

pour préparer l'itinéraire en complément de Google Maps. Par le biais de la FUB, notre vélo école est [conventionné avec l'Education Nationale](#).

### **Avertissement**

Le programme - dépendant des capacités des stagiaires - sera établi après l'initiation au vélo urbain et l'évaluation du départ. Pour des groupes sortant du vélo-école, un accompagnateur préalablement formé sera présent par tranche de 4 participants. Au vélo-école même un accompagnateur par 8 personnes suffira.

Une formation complète dispensée par l'Espace PaMA consiste en 6 phases: apprentissage, perfectionnement, sorties urbaines, entretien simple et sorties intermodales. Le 6me phase consiste à devenir Initiateur Mobilité à Vélo, prérequis pour pouvoir intervenir en tant que prestataire pour l'Espace PaMA.

Les activités proposées ont pour vocation d'initier les participants en ne sont pas suffisants pour en faire des cyclistes urbains confirmés, elles nécessitent pour cela d'être complétées par une pratique régulière, progressive et prudente du vélo (péri) urbain. L'Espace PaMA délivre un certificat de participation et non pas de diplôme ni aucun permis. Quand les participants circuleront sur la voie publique lors des activités de l'Espace PaMA, ils devront respecter le code de la route comme des cyclistes « ordinaires »

### **Formation Continue**

Dans le cadre de la FORMATION CONTINUE les cours dispensés par le prestataire E-COMMoBILE, les participants circuleront sur la voie publique, ils seront alors assurés par E-COMMoBILE mais devront respecter le code de la route comme des cyclistes « ordinaires » . Numéro de déclaration d'activité: 26 71 023 27 71. Assurance SYNDICAT NATIONAL DES MONITEURS DE CYCLISME FRANCAIS Identifiant Créancier SEPA : FR09ZZZ466418 No d'adhérente est le 1369.

En application de la Partie VI du Code du travail et notamment des articles L.6353-1 et suivants, le montant des frais pédagogiques de La prestation, imputable au titre de l'année 2018, est de 330 euros pour les membres bénévoles, salariés et adhérents d'associations FUB et de 450 euros pour le grand public.

En cas d'annulation de la formation par le stagiaire :

- A moins de 10 jours du premier jour de formation, une retenue de 100 € sera effectuée par participant,
- à moins de 48h du premier jour de formation, la totalité des frais pédagogiques sera due,
- En cas d'abandon en cours de formation avec une prise en charge financière de la formation : deux factures seront émises, la première correspondant aux heures réellement effectuées et qui feront l'objet d'une prise en charge par l'OPCA, la deuxième facture correspondant aux heures non effectuées et qui ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCA.

Les sommes payées par l'employeur qui ne correspondent pas à des réalisations de formation ne sont pas imputables au titre de son obligation de participer au développement de la formation professionnelle continue.

En cas d'inexécution partielle ou totale de la formation du fait d'E-COMMoBILE CONSEIL, seules les heures effectuées seront dues et facturées. Dans le cas où des difficultés interviendraient pour l'exécution totale ou partielle de la formation, préalablement à toute action en justice, les parties signataires de la convention de formation professionnelle (E-COMMoBILE CONSEIL, organisme de formation, et le stagiaire) conviennent d'y apporter, après négociations à l'amiable, tout avenant susceptible de lever les difficultés.